FAITS SAILLANTS

CADRAGES, INCITATIONS ET ÉDUCATION : EFFICACITÉ DES INTERVENTIONS VISANT À RETARDER LA DEMANDE DE PENSION PUBLIQUE

Par Franca Glenzer, Pierre-Carl Michaud et Stefan Staubli

Les prestations de retraite publiques contributives constituent un pilier central des plans de retraite de presque tous les Canadiens, offrant des prestations de retraite mensuelles qui peuvent commencer à n'importe quel moment après l'âge de 60 ans et durer jusqu'au décès. Même si les prestations de retraite sont ajustées – augmentées ou diminuées – en fonction de l'âge auquel commence leur versement, en retarder la demande signifie obtenir des prestations durant une période plus courte. En raison de facteurs actuariels qui réduisent le montant des prestations de 7,2 % par année (jusqu'à 36 % à 60 ans) pour les demandes avant 65 ans et les augmentent de 8,4 % par année (jusqu'à 42 % à 70 ans) pour les demandes présentées après cet âge – une différence de l'ordre du double entre 60 et 70 ans – le choix du moment où commencer à percevoir une pension publique a un impact majeur sur les prestations mensuelles d'un individu pour le reste de sa vie.

De nombreux quasi-retraités renoncent à un flux plus élevé de revenus de retraite publics en faisant une demande anticipée, et les décideurs politiques ont cherché des moyens de garantir que les bénéficiaires prennent des décisions qui sont dans leur meilleur intérêt financier. Ce n'est pas une tâche triviale pour les décideurs politiques, car ils ne savent pas combien de temps vivront différents individus ou groupes. Même si les primes/pénalités liées aux prestations de retraite sont fixées en fonction du risque de survie du retraité moyen, certains d'entre eux ont de meilleures (ou moins bonnes) perspectives de survie. De plus, étant donné que les primes pour ceux qui repoussent leur demande de prestations sont fixées pour la personne moyenne, financièrement parlant, ceux qui ont une espérance de vie inférieure en sortent perdants lorsqu'ils retardent leur demande.

Cette recherche examine trois approches qui peuvent influencer la décision du moment de réclamer sa prestation et tentent de déterminer qui sont les gagnants et perdants de diverses interventions. Elle examine d'abord la manière dont les individus réagissent aux incitatifs financiers réels au Canada ; elle examine ensuite les résultats d'une enquête expérimentale en ligne auprès de Canadiens approchant de la retraite (âgés de 55 à 59 ans), conçue pour tester les interventions politiques visant à influencer cette décision.

Ce cahier de recherche trouve que :

La décision du moment de demander la pension du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec répond peu aux changements dans les incitatifs financiers. Par exemple, si la décision de retarder d'un an le début du versement des prestations entraînait une augmentation des prestations de 10 000 $ en valeur actuelle, la probabilité de présenter une demande cette année-là diminuerait de seulement 1,6 point de pourcentage.* Les personnes ayant des revenus moyens au cours de leur vie au-dessus de la médiane sont nettement plus sensibles aux incitatifs financiers que ceux dont les revenus au cours de leur vie sont inférieurs à la médiane, tout comme les hommes, les célibataires et ceux en relativement bonne santé. De plus, étant donné que peu de personnes réagissent aux incitatifs financiers, des pénalités plus sévères auraient pour conséquence que ceux qui font malgré tout une demande anticipée recevraient des prestations encore plus faibles que celles prévues par les règles actuelles.

L'espérance de vie varie beaucoup d'une personne à l'autre, avec environ 10 % des personnes interrogées risquant, compte tenu de leurs caractéristiques, de décéder à 77 ans ou moins et 10 % supplémentaires à 84 ans ou après.

Les interventions éducatives qui incitent à une meilleure compréhension des probabilités de longévité peuvent amener ceux qui sont pessimistes quant à leur durée de vie à réévaluer l'âge à laquelle ils font leur demande et à envisager de demander leurs prestations plus tard parce qu'ils s'attendent à vivre plus longtemps qu'ils ne le pensaient. Les personnes touchées par cette intervention obtiennent, en général, de meilleurs résultats financiers.

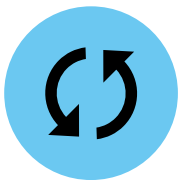

Parmi les différentes façons de présenter les décisions en matière de demandes, le recadrage de « l'âge normal de la retraite » de 65 à 67 ans, sans aucun changement dans la formule de pension, a un effet important et entraîne davantage de gens à repousser leurs demandes. Cependant, les personnes impactées ne sont pas toujours dans une meilleure situation financière, puisque certaines personnes ayant une faible espérance de vie repoussent leur demande en conséquence.

IMPLICATIONS POTENTIELLES POUR LES POLITIQUES

- Les variations de l'espérance de vie parmi les cohortes de Canadiens approchant de l'âge de la retraite – et la répartition inégale des récentes augmentations de l'espérance de vie entre différents groupes de la société – signifient que les décideurs politiques doivent faire preuve de prudence dans leur usage d'outils rudimentaires pour encourager le repoussement des demandes, comme d'augmenter l'âge auquel on peut commencer à demander sa prestation.

- Étant donné que les interventions éducatives qui informent les répondants de leurs véritables perspectives de survie semblent modifier le comportement de ceux qui sont pessimistes quant à leur longévité à la retraite, les efforts éducatifs devraient se concentrer sur ce groupe de quasi-retraités.

- Changer le cadre de référence des gens concernant l'âge normal de la retraite – faire évoluer ce que les gens perçoivent comme un âge « normal » sans modifier les incitatifs financiers – a un effet important sur le comportement en matière de demandes de prestations. Cependant, les décideurs politiques qui envisagent de retarder la demande d'indemnisation jusqu'à 67 ans doivent être conscients des résultats financiers potentiellement négatifs pour les groupes ayant une faible espérance de vie.

Figure clé: une grande variation de l'espérance de vie estimée complique l'élaboration des politiques

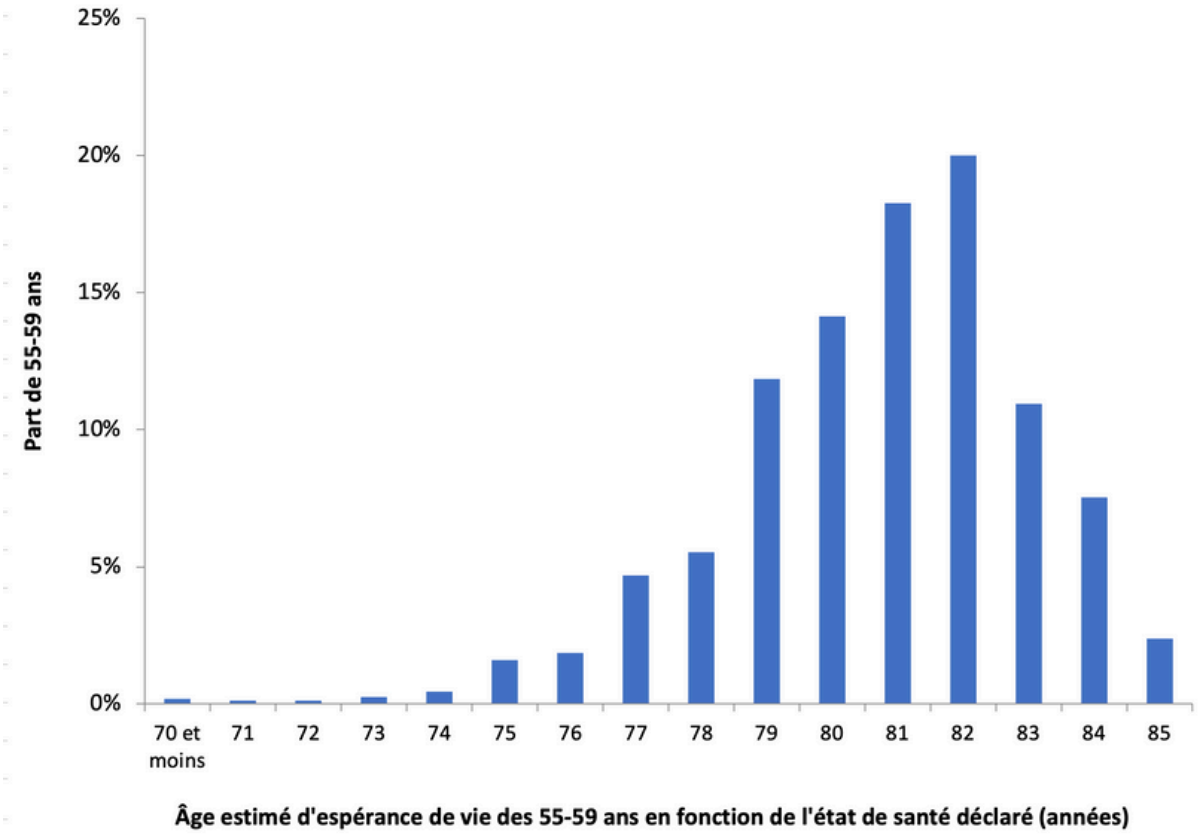

Le manuscrit complet, intitulé « Frames, Incentives, and Education : Effectiveness of Interventions to Delay Public Pension Claiming », a été publié sous forme de document de travail à l'Institut sur la retraite et l'épargne et au National Bureau of Economic Research (États-Unis).

NOTE SUR LA MÉTHODOLOGIE

Note sur la méthodologie : l'analyse empirique de l'effet des incitatifs financiers sur les décisions de demander une prestation s'appuie sur les changements au fil du temps du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, ainsi que sur la Banque de données administratives longitudinales (DAL), un panel représentatif de 20 % des déclarants canadiens du 1982 à 2018. L'enquête en ligne administrée par l'équipe de recherche aux Canadiens âgés de 55 à 59 ans présente quelques caractéristiques importantes. Elle recueille d'abord les caractéristiques socio-économiques des individus ainsi que leurs préférences et attentes en matière de longévité, d'état de santé, etc. L'état de santé est important car il permet de développer un risque de survie personnalisé à l'aide d'un modèle de microsimulation. L'enquête permet de connaître l'âge auquel les répondants envisagent de réclamer leur pension et les raisons qui auraient pu contribuer à influencer cette décision (par exemple, les conseils reçus, les décisions des amis ou de la famille quant à la demande de prestations, etc.). Dans la deuxième partie, l'enquête présente des choix dans des scénarios hypothétiques dans lesquels le répondant doit décider d'un âge auquel faire sa demande de prestations. Elle évalue également du même coup la sensibilité de la demande aux incitatifs financiers dans le but de comprendre les effets estimés à partir de l'expérience naturelle qu'utilise la DAL. La randomisation des interventions éducatives (seuil de rentabilité et tables de survie) et de cadrage, associée au contrôle étendu sur l'ensemble des choix auxquels sont confrontés ces répondants, permet d'enquêter en profondeur sur l'hétérogénéité des réponses.

*La réactivité des décisions de repousser la demande en réponse aux augmentations des prestations est détaillée dans la régression 4 à la page 29 du document de travail. Elle régresse la décision du répondant de présenter une demande à un âge donné (et dans un scénario d'intervention donné) sur la valeur actualisée des prestations futures à un âge donné, la pension accumulée – notre variable d'intérêt, car elle capture l'évolution de la valeur actualisée des prestations résultant d'un repoussement d'un an dans la demande – et une sélection d'autres variables.